

DELIBERATION N° 11 / 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 Mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, M. MAILLARD, Mme SAINT-AMAUX - M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. NITOU SAMBA – Mme BOCK à Mme EL MANANI – Mme BOULET à Mme DIALLO Aïcha – Mme TIZNITI à M. DADDA - Mme CETINKAYA à Mme NAZEF – M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN - Mme LE LEPVRIER à Mme DIALLO Aminata – M. BOUTRY à Mme SAINT-AMAUX

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION FINANCIERE

Objet : Vote du Budget Primitif 2021 de la Ville

Monsieur le Maire informe qu'il a été remis à chaque membre du Conseil municipal, un exemplaire du budget primitif 2021 qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer par anticipation au budget primitif les résultats du compte administratif 2020 qui ont été validés par le comptable public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour, 9 voix contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvri, M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, M. Sahed),

✓ **De voter** le Budget Primitif 2021 de la Ville :

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement avec les opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement.

✓ **D'adopter** le Budget Primitif 2021 de la Ville qui est équilibré en recettes et en dépenses avec intégration par anticipation des résultats du compte administratif 2020 :

Total des dépenses de fonctionnement :	24 974 635,45 €
Total des recettes de fonctionnement :	24 774 635,45 €
Excédent antérieur reporté VILLE :	200 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	7 344 121,56 €

Hôtel de Ville

Total des dépenses d'investissement :	7 344 121,56 €
Restes à réaliser – dépenses :	701 180,98 €
Déficit antérieur reporté VILLE	381 576,43 €

Total des recettes d'investissement :	7 560 305,07 €
Restes à réaliser – recettes :	866 573,90 €

Total des dépenses :	33 401 514,42 €
Total des recettes :	33 401 514,42 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

